

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 621

21 mars 2009

SOMMAIRE

ACMO S.à r.l.	29777	Intesa Euroglobal	29780
Aeroplan Holdings Europe Sàrl	29799	Koelnag Holding S.A.	29770
Alfa Consult S.A.	29768	Lizo S.A.	29765
Altus Consulting S.A.	29774	LU PC IV S.à r.l.	29791
Atlantique S.à r.l.	29774	Lycene Holding S.A.	29771
BOLÉRO S.à.r.l.	29774	Lysidor	29764
Brandt Entreprises S.A.	29774	Managed Funds Portfolio	29764
Calgis Invest S.A.	29763	Meandre S.A.	29770
Central Commercial S.A.	29762	Millet S.A.	29765
Chipnet S.A.	29771	Nextra International Sicav	29780
Commodities Limited S.A.	29772	Nord Europe Private Bank	29773
Cravesco S.A.	29763	Nord Europe Private Bank	29775
Dexia Banque Internationale à Luxem- bourg	29767	NR Participation Holding S.A.	29764
Dharma Holdings S.A.	29766	Orni Invest S.A.	29765
Espace et Rénovation	29772	Pallieter S.A.H.	29766
Eurizon Investment Sicav	29780	Rentakran S.A.	29769
Falcon Group S.à r.l.	29808	Simla Trust S.A.	29762
Figae Invest S.A.	29768	Sodexo International Employees Plan Holding S.C.A.	29771
Foncilux S.A.	29770	Tiger Holding Four S.à r.l.	29788
Go Clean S.A.	29774	Tropical Investors S.A.	29772
Graphic Team	29808	Vagor S.A.	29762
Guanyin Holding S.A.	29769	Venitus S.A.	29763
Human Capital Group S.A.	29769	Verlico S.A.	29767
Indesit Company Luxembourg S.A.	29784	West Fields Consolidated S.A.	29768
Indesit Company South America S.A.	29784	Zagara International S.à.r.l.	29774

Simla Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.474.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2009* à 14:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035642/795/18.

Vagor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *8 avril 2009* à 16 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035643/506/16.

Central Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.602.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2009* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009033358/10/19.

Venitus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 82.379.

Les Actionnaires et Obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2009 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009031691/696/18.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.839.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 9, 2009 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007 and 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009035651/795/15.

Cravesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.850.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2009 à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035653/795/20.

NR Participation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2009 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2007 et 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035660/795/16.

Lysidor, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 6.829.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2009 à 15 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035665/322/16.

Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.144.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Luxembourg, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 9 avril 2009 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009035650/584/21.

Millet S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 19.405.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2009 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport intermédiaire du Liquidateur
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge du Liquidateur
4. Divers

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2009035658/795/15.

Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 105.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2009 à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035657/795/15.

Orni Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 21.106.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 14 avril 2009 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «ORNI INVEST S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières

précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF.»
5. Adaptation de l'article 17 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035645/755/40.

Pallierter S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 36.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2009* à 16.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035647/755/15.

Dharma Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 83.854.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held before notary at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on *March 31, 2009* at 14:15 with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 3 of the Articles, relating to the purpose of the company, in order to read as follows:
English version

"The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations. The company may also manage and develop its own real estate. The company may also realize, directly or indirectly through its offices in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all transactions pertaining to the provision of services, advice or assistance to its branches or to third parties.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières»".

French version

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société pourra également accomplir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes les opérations se rapportant à la prestation de services, au conseil et à l'assistance à ses filiales ou à des tiers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une «Société de Participations Financières»."

2. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2009031389/534/50.

Verlico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.872.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2009* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009035648/755/15.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

—

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social de la banque, immeuble l'"Indépendance", 69, route d'Esch, Luxembourg, le *mardi 31 mars 2009* à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2008.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2008.
3. Allocations statutaires.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts et de déposer leurs titres pour le 25 mars 2009 au plus tard à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché de Luxembourg.

Les procurations devront être déposées à notre siège social ou auprès d'une de nos agences au Grand-Duché de Luxembourg pour le 27 mars 2009 au plus tard.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour le Conseil d'administration

François Narmon

Président

Référence de publication: 2009024367/6/27.

Alfa Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 60.732.

The shareholders are convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *9th April 2009* at 11.00 A.M. before Maître Joseph ELVINGER at the offices of Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l. at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Change of the nominal value of the shares from EUR 31,- to EUR 100,- each;
2. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 619,000.- (six hundred nineteen thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 650,000.- (six hundred fifty thousand Euro) by the issue of 6,190 (six thousand one hundred ninety) new shares having a par value of EUR 100,- (one hundred Euro) each, by incorporation of results brought;
3. Amendment of first paragraph of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action;
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009035644/780/19.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 10, 2009* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009035655/795/15.

West Fields Consolidated S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.460.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2009* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009031383/795/15.

Guanyin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 51.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mars 2009* à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009031392/795/17.

Human Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.107.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *2 avril 2009* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030950/755/17.

Rentakran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 124.769.

The shareholders are requested to be present at the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will take place at the registered office of the company on *31st March 2009* at 10.00 am with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and approval of the report of the Board of Directors for the years 2007 and 2008.
2. Submission and approval of the reports of the Statutory Auditor for the years 2007 and 2008.
3. Submission and approval of the financial statements for the periods ended 31st December 2007 and 31st December 2008.
4. Allocation of the results 2007 and 2008.
5. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.

6. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
7. To appoint Mr Jouno Juhani JARVILEHTO, residing at 32/83 Lavotchkina Street, Moscow, Russia as liquidator of the Company.
8. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

The board of directors.

Référence de publication: 2009026734/634/21.

Meandre S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.982.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 mars 2009 à 10:30 heures au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2009031397/795/16.

Foncilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 8.060.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mars 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009028838/696/15.

Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.269.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 mars 2009 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2009031394/795/16.

Chipnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 65.175.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 1^{er} avril 2009 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030949/755/19.

Lycene Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 48.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 31 mars 2009 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009031396/795/17.

Sodexho International Employees Plan Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding (en liquidation).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 78.691.

Le Liquidateur a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE,

qui aura lieu le 31 mars 2009 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S. à r.l.

Liquidateur

Référence de publication: 2009032160/1023/17.

Tropical Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 1^{er} avril 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009030956/755/18.

Commodities Limited S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 30. März 2009 um 10.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2008.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2008, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2008.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Statutorische Ernennung.
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009032155/1023/18.

Espace et Rénovation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 142.882.

L'an deux mille neuf.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur José Manuel CARDOSO COIMBRA, demeurant à F-54730 Gorcy, 6 bis, rue du 131^{ème} RI,
2. Monsieur José Pedro FERNANDES SARAIVA, demeurant à L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong, et
3. Madame Isabel Maria ABRANTES CARDOSO SARAIVA, demeurant à L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.

ici représentés par *,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du *,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, ici représentés par leur mandataire, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «ESPACE ET RENOVATION» avec siège social à L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2847 du 27 novembre 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 142.882.

Les associés, représentés comme ci-avant, ont ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social vers L-5445 Schengen, 111, route du Vin, et en conséquence décident de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. (1^{er} paragraphe). Le siège de la société est établi dans la commune de Remerschen.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FRABETTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6870. - Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033155/206/41.

(090037477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Nord Europe Private Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 14.361.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 26 février 2009, acte n° 102 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2009034826/208/13.

(090042150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Go Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3730 Rumelange, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.672.

Zagara International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 73.140.

BOLÉRO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.675.

Brandt Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4153 Esch-sur-Alzette, 10, rue Saint Jean.

R.C.S. Luxembourg B 65.388.

Atlantique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 10, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.969.

Altus Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.017.

—
Liquidations judiciaires

Par Jugements rendus en date du 5 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- GO CLEAN S.A., avec siège social à L-3730 Rumelange, 39, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse (RCSL B. 70672);
- ZAGARA INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération (RCSL B.73140);
- BOLERO S.à r.l., avec siège social à L-Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse (RCSL B.40675);
- BRANDT ENTREPRISES S.A., avec siège social à L-4153 Esch-sur-Alzette, 10, rue St. Jean, de fait inconnue à cette adresse (RCSL B.65388);
- ATLANTIQUE S.à r.l., avec siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 10, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse (RCSL B.47969);
- ALTUS CONSULTING S.A., avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy (RCSL B. 66017);

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, 1^{er} Juge, et liquidateur Maître Yuri AUFFINGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 mars 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Maître Yuri AUFFINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009035209/6416/62.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05607. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05609. - Reçu 12,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05611. - Reçu 12,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05612. - Reçu 12,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05615. - Reçu 12,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05617. - Reçu 12,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090043046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

(090043049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

(090043050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

(090043052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

(090043053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

(090043054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Nord Europe Private Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 14.361.

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "Nord Europe Private Bank", ayant son siège social à Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 14.361,

constituée en date du 19 novembre 1976 et publié au Mémorial C de 1977, page 204, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C n° 1830 du 29 septembre 2006, avec un capital social actuel de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros), représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par M. Bernard DE THOMAZ DE BOSSIERRE, administrateur délégué, résidant professionnellement à Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Guillaume BRICKA, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Bernard DE THOMAZ DE BOSSIERRE, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les 80.000 (quatre-vingt mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euro) à EUR 15.000.000 (quinze millions d'Euro), par l'émission de 40.000 (quarante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

2. Renonciation au droit de souscription préférentiel de la part d'un ancien actionnaire, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un ancien actionnaire.

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, et se considérant dûment constituée, a délibéré sur les points portés à l'ordre du jour et a pris, à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euro) à EUR 15.000.000 (quinze millions d'Euro),

par l'émission de 40.000 (quarante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces par un nouvel actionnaire.

Renonciation au droit de souscription

L'assemblée constate qu'un ancien actionnaire de la société, savoir la société "CREDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM", avec siège social à Bruxelles, Avenue des Arts 6-8,

a renoncé expressément à utiliser son droit de souscription préférentiel par rapport à la susdite augmentation de capital, laquelle renonciation, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Souscription

Alors est intervenu au présent acte Monsieur Guillaume BRICKA, responsable juridique de Nord Europe Private Bank, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire de l'autre actionnaire de la société, savoir la "Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe", avec siège social à Lille, 4, place Richebé, BP 1009,

en vertu d'une procuration donnée le 24 février 2009,

lequel intervenant, ès qualités qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des 40.000 (quarante mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 5.000.000 (cinq millions d'Euro).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 40.000 (quarante mille) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 15.000.000 (quinze millions d'Euro), représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions sans désignation de valeur nominal, toutes entièrement libérées.

Déclaration - Evaluation des Frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 3.350,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants et après interprétations données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. DE THOMAZ DE BOSSIERRE, G. BRICKA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 3 mars 2009, LAC/2009/8126. - Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009034830/208/93.

(090042149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

ACMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.857.

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh day of February.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anchorage Capital Master Offshore, Ltd., a Cayman Islands exempted company, having its registered office at c/o UBS Fund Services (Cayman) Ltd., UBS House, 227 Elgin Avenue, Grand Cayman, Cayman Islands.

Hereby represented by Mr Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 26 February 2009.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I) THAT it is the sole shareholder of ACMO Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 140.857, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 4 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2140 of 3 September 2008, page 102685 (the "Company").

II) THAT the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of two million four hundred and eighty seven thousand five hundred Euros (EUR 2,487,500), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to an amount of two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000), by the issuance of ninety nine thousand five hundred (99,500) new shares, each having a par value of twenty five Euros (EUR 25).

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the ninety nine thousand five hundred (99,500) new shares and to have them fully paid up at nominal value through a contribution in cash, so that the amount of two million four hundred and eighty seven thousand five hundred Euros (EUR 2,487,500) is now available to the Company, proof of which was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder RESOLVES to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth read as follows:

"5.1. The share capital is set at two million five hundred thousand Euros (EUR 2,500,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form, having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to renumber the current Articles 7 to 17.4. of the Articles of Association of the Company, so that the same become Articles 8 to 18.4., and to introduce an Article 7, so that it shall read as follows:

"7. Stapling.

7.1. The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

7.2. Any shareholder who transfers one or more of its shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

7.3. In the event any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments."

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder RESOLVES to amend title "II. Capital - Shares" which shall henceforth read as follows:

"II. Capital - Shares - Stapling".

Fifth resolution

The sole shareholder RESOLVES to create two categories of managers being category A managers and category B managers.

Sixth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend Article 8 "Appointment and removal of managers" of the Articles of Association of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, the board of managers shall be composed of at least one manager of category A (the "A Manager") and at least one manager of category B (the "B Manager"). The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders."

Seventh resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend Article 9.3 "Representation" of the Articles of Association of the Company which shall henceforth read as follows:

"9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one A Manager and one B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated."

Eighth resolution

The sole shareholder RESOLVES to appoint the current managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited period, as follows:

- Anchorage Advisors, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, as category A manager;

- Mrs Laetitia Ambrosi, born on 12 March 1975 in Lyon (France), residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as category B manager.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Anchorage Capital Master Offshore, Ltd., une société exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social auprès de UBS Fund Services (Cayman) Ltd., UBS House, 227 Elgin Avenue, Grand Cayman, Iles Cayman.

Ici représentée par M. Gérard Maîtrejean, avocat à la cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) que la partie comparante est l'associé unique de ACOMO Sarl, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.857, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2140, page 102685, du 3 septembre 2008, (la "Société").

II) que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 2.487.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à deux million cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent (99.500) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Souscription - Paiement

L'associé unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent (99.500) nouvelles parts sociales, et de les payer entièrement à la valeur nominale par un apport en numéraire de sorte que le montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 2.487.500) est à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

"5.1. Le capital est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de renuméroter les articles 7 à 17.4 actuels des Statuts de la Société de sorte qu'ils deviennent articles 8 à 18.4 et d'introduire un article 7, qui sera lu comme il suit:

"7- Combinaison

7.1 Les parts sociales peuvent être liées aux instruments convertibles conformément aux termes et conditions des instruments convertibles concernés.

7.2 Chacun des associés qui cède une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital social de la Société à une tierce partie est obligé de céder, le cas échéant, la même portion de ses instruments convertibles à la même tierce partie, conformément aux termes et conditions applicables aux instruments convertibles concernés.

7.3 Au cas où un associé quelconque détenant des parts sociales remet une ou plusieurs parts sociales dans le capital social de la Société suite à un rachat, un tel associé est obligé de remettre la même portion d'instruments convertibles qui, le cas échéant, sont émis en référence aux parts sociales ci-mentionnées à la Société, et cette dernière est obligée, le cas échéant, de racheter les instruments convertibles ci-mentionnés conformément aux termes et conditions des instruments convertibles concernés."

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier le titre "II. Capital Social - Parts Sociales" comme suit:

"II. Capital Social - Parts Sociales - Combinaison"

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE de créer deux classes de gérants: les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Sixième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 8 des Statuts de la Société "Nomination et révocation des gérants", qui doit être lu comme il suit:

" Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, le conseil de gérance sera composé d'au moins un gérant de classe A (le "Gérant de Classe A") et d'au moins un gérant de classe B (le "Gérant de Classe B"). Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés."

Septième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'Article 9.3 "Représentation" des Statuts de la Société, qui sera lu comme il suit:

"9.3. Représentation

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués."

Septième résolution

L'associé unique DECIDE de nommer les gérants actuels de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, comme suit:

- Anchorage Advisors, L.L.C., une limited liability company de droit Delaware, ayant son siège social auprès de c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de classe A;

- Mme Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon (France), demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme gérant de classe B.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. MAITREJEAN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 3 mars 2009, LAC/2009/8127. - Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009034832/208/187.

(090042161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Nextra International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.690.

Intesa Euroglobal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.810.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

—
PROJET DE FUSION

L'AN DEUX MILLE NEUF, LE DOUZE MARS.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Eurizon Capital S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au R.C.S. à Luxembourg, section B sous le numéro 28.536, elle-même représentée par M. Pierre BOUCHOMS, Co - Directeur Général et M. Jérôme Debertolis, Head of Legal and Finance, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, ce dernier représenté par M. Francesco MOLINO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, agissant en vertu d'une procuration datée du 12 mars 2009, laquelle procuration, après signature ne varietur par les comparants, reste annexée au présent acte,

agissant

I) en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de Nextra International Sicav, une Société d'Investissement à Capital Variable, avec siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, L-1930, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.690, constituée, initialement sous la dénomination ProntoFund, Sicav, par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, pré-qualifié en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial C en date du 2 septembre 1995,

habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration de la société Nextra International Sicav prise dans son procès-verbal du 28 janvier 2009 et du 2 mars 2009, une copie desdits procès-verbaux reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

ci-après désignée également la «société absorbée 1»;

II) en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de Intesa Euroglobal, une Société d'Investissement à Capital Variable, avec siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.810, constituée par acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C en date du 27 novembre 1998,

habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration de la société Intesa EuroGlobal prise dans son procès-verbal du 28 janvier 2009 et du 2 mars 2009, une copie desdits procès-verbaux reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

ci-après désignée également la «société absorbée 2»;

III) en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de Eurizon Investment Sicav, une Société d'Investissement à Capital Variable, avec siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, L-1930, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.206, constituée, initialement sous la dénomination Eurobridge, Sicav, par acte reçu par le notaire Paul Frieders, en date du 19 février 1997, publié au Mémorial C en date du 1^{er} avril 1997,

habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration de la société Eurizon Investment Sicav prise dans son procès-verbal du 28 janvier 2009 et du 2 mars 2009, une copie desdits procès-verbaux reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

ci-après désignée également la «société absorbante».

Lesquelles sociétés comparantes ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord le Conseil d'Administration de Nextra International Sicav, le Conseil d'Administration de Intesa Euroglobal et le Conseil d'Administration de Eurizon Investment Sicav afin de réaliser la fusion entre les trois Sociétés, lequel projet de fusion est conçu comme suit:

I. Désignation des Sociétés qui fusionnent

Nextra International Sicav est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, avec son siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, L-1930.

Intesa Euroglobal est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, avec son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520.

Eurizon Investment Sicav est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable avec son siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, L-1930.

II. Structure des Sociétés avant la fusion

Les compartiments de la société absorbée 1 sont établis sous la dénomination suivante:

- 1) NIS - Scudo
- 2) NIS - Strategic Europe
- 3) NIS - International Bonds
- 4) NIS - EMU Cash
- 5) NIS - Europe Equities

Le compartiment de la société absorbée 2 est établi sous la dénomination suivante:

- 1) Intesa Euroglobal - Europa

Les compartiments de la société absorbante, sont établis sous la dénomination suivante:

- 1) EIS - Global One
- 2) EIS - Global Three
- 3) EIS - Insurance Unit Euro Short Term

- 4) EIS - Insurance Unit Euro Short Term Two
- 5) EIS - Insurance Unit Euro Bonds
- 6) EIS - Insurance Unit Euro Equities
- 7) EIS - Insurance Unit Euro Money Market
- 8) EIS - Insurance Unit Euro Income
- 9) EIS - Insurance Unit Euro Equity Growth
- 10) EIS - Insurance Unit Euro Equity Diversified
- 11) EIS - Insurance Unit Euro Bonds
- 12) EIS - Insurance Unit Europe Short Term
- 13) EIS - Euro Cash
- 14) EIS - Scudo
- 15) EIS - Strategic Europe
- 16) EIS - EMU Cash
- 17) EIS - Europe Equities

III. Structure de la société absorbante après l'absorption

Les actions en circulation des compartiments de la société absorbée 1 et du compartiment de société absorbée 2 seront annulées à la suite de la réalisation de la fusion par absorption par la société absorbante selon les modalités suivantes:

Compartiments (société absorbée 1)	Compartiments (société absorbante)
1) NIS - Scudo	EIS - Scudo
2) NIS - Strategic Europe	EIS - Strategic Europe
3) NIS - International Bonds	EIS - EMU Cash
4) NIS - EMU Cash	EIS - EMU Cash
5) NIS - Europe Equities	EIS - Europe Equities
Compartiment (société absorbée 2)	Compartiment (société absorbante)
1) Intesa Euroglobal - Europa	EIS - Strategic Europe

Au terme de l'opération de fusion entre les trois Sicav, la société absorbante sera donc composée des compartiments suivants:

- 1) EIS - Global One
- 2) EIS - Global Three
- 3) EIS - Insurance Unit Euro Short Term
- 4) EIS - Insurance Unit Euro Short Term Two
- 5) EIS - Insurance Unit Euro Bonds
- 6) EIS - Insurance Unit Euro Equities
- 7) EIS - Insurance Unit Euro Money Market
- 8) EIS - Insurance Unit Euro Income
- 9) EIS - Insurance Unit Euro Equity Growth
- 10) EIS - Insurance Unit Euro Equity Diversified
- 11) EIS - Insurance Unit Euro Bonds
- 12) EIS - Insurance Unit Europe Short Term
- 13) EIS - Euro Cash
- 14) EIS - Scudo
- 15) EIS - Strategic Europe
- 16) EIS - EMU Cash
- 17) EIS - Europe Equities

IV. Rapport d'échange et transfert des avoirs

A) Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments de la société absorbée 1 respectivement dénommés NIS - Scudo, NIS - Strategic Europe, NIS - International Bonds, NIS - EMU Cash et NIS - Europe Equities et des compartiments de la société absorbante respectivement dénommés EIS - Scudo, EIS - Strategic Europe, EIS - EMU Cash, EIS - EMU Cash et EIS - Europe Equities, calculées le jour d'évaluation antérieur à la date d'effet de la fusion, serviront de base à l'établissement du rapport d'échange des actions.

B) La valeur nette d'inventaire du compartiment de la société absorbée 2 dénommé Intesa Euroglobal - Europa et du compartiment de la société absorbante dénommé EIS - Strategic Europe, calculées le jour d'évaluation antérieur à la date d'effet de la fusion, serviront de base à l'établissement du rapport d'échange des actions.

C) Le transfert des avoirs s'opèrera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, la Loi du 25 août 2006, la Loi du 23 mars 2007:

1. L'actif et le passif des compartiments de la société absorbée 1 respectivement dénommés NIS - Scudo, NIS - Strategic Europe, NIS - International Bonds, NIS - EMU Cash et NIS - Europe Equities seront transférés dans les compartiments de la société absorbante respectivement dénommés EIS - Scudo, EIS - Strategic Europe, EIS - EMU Cash, EIS - EMU Cash et EIS - Europe Equities en échange d'actions et au prorata de la valeur nette d'inventaire de ces compartiments.

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs de la société absorbée 1, la société absorbante émettra et attribuera aux actionnaires des compartiments de la société absorbée 1 un nombre d'actions au sein des compartiments correspondants de la société absorbante proportionnel aux actifs nets apportés à ces compartiments.

A la suite de l'opération qui précède, la société absorbée 1 sera dissoute.

Aucun actionnaire de la société absorbée 1 ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun autre titre que des actions ne sera émis.

2. L'actif et le passif du compartiment de la société absorbée 2 dénommé Intesa Euroglobal - Europa seront transférés dans le compartiment de la société absorbante dénommé EIS - Strategic Europe de ce compartiment.

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs de la société absorbée 2, la société absorbante émettra et attribuera aux actionnaires du compartiment de la société absorbée 2 un nombre d'actions au sein du compartiment correspondant de la société absorbante proportionnel aux actifs nets apportés à ce compartiment.

A la suite de l'opération qui précède, la société absorbée 2 sera dissoute.

Aucun actionnaire de la société absorbée 2 ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun autre titre que des actions ne sera émis.

D) La date d'effet de la fusion est fixée au 29 mai 2009, date à laquelle la fusion deviendra effective.

E) La fusion sera du point de vue comptable considérée comme accomplie le 29 mai 2009; à partir de cette date, les opérations seront accomplies pour compte de la société absorbante.

A l'exception d'une rémunération normale due aux experts indépendants et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants ni aux membres du Conseil d'Administration et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

F) Les actions des compartiments de la société absorbante nouvellement émises, suite à la fusion, bénéficieront des mêmes droits à tous les égards que les actions existantes et participeront à ce titre aux bénéfices à partir du 29 mai 2009.

V. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire délibérant et approuvant le projet de fusion

Une assemblée générale extraordinaire de la société absorbée 1 et de la société absorbée 2 sera convoquée le 23 avril 2009 ou, à défaut du quorum suffisant requis par la loi, le 27 mai 2009, afin de délibérer et d'approuver le projet de fusion. A moins que les actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% des actions en circulation ne le requièrent jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée 1 et de la société absorbée 2 décidant de la fusion, la fusion sera réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante.

L' (les) assemblée(s) générale(s) extraordinaire(s) ne délibèrera (ont) valablement que si les conditions de quorum et de présence requises par la loi du 10 août 1915 (art. 67-1 et 2) sont remplies.

A partir du 23 mars 2009, tout actionnaire pourra prendre connaissance ou obtenir sans frais ou sur simple demande, au siège social, une copie des documents énumérés ci-après:

- a) projet de fusion;
- b) comptes annuels et rapports de gestion des exercices 2005, 2006 et 2007 de Nextra International Sicav, d'Intesa Euroglobal et d'Eurizon Investment Sicav;
- c) les états comptables de Nextra International Sicav, Intesa Euroglobal et d'Eurizon Investment Sicav arrêtés au 30 juin 2006, 2007 et 2008;
- d) rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent;
- e) rapport d'examen du projet de fusion établi par le réviseur d'entreprises des sociétés qui fusionnent.

VI. Répartition des frais inhérents à la fusion

Les frais sont estimés à EUR 10.000 (dix mille) et seront payables par les compartiments respectifs des sociétés absorbées 1 et 2.

Ce projet de fusion a été approuvé séparément par les Conseils d'Administration de Nextra International Sicav, d'Intesa Euroglobal et d'Eurizon Investment Sicav le 28 janvier 2009 et le 2 mars 2009.

Un rapport sur le projet de fusion sera rédigé par KPMG Audit S.à.r.l. qui évaluera l'apport des portefeuilles titres absorbés, ainsi que la pertinence du rapport d'échange.

Des photocopies de ces procès-verbaux resteront annexées au présent procès-verbal.

Le notaire soussigné certifie la légalité du projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en langue française, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BOUCHOMS, F. MOLINO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 13 mars 2009, LAC/2009/9975. - Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/03/2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009034831/208/192.

(090042155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 15.826.

Indesit Company South America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.491.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La «SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.», avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, elle-même représentées par M. Dominique AUDIA et M. Sébastien FELICI, tous deux employés privés, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 15.826,

constituée sous la dénomination de «MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.» suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, le 30 mars 1978, publié au Mémorial C de 1978, page 4615, et dont les statuts ont été modifiés à maintes reprises et pour la dernière fois suivant acte de réalisation de fusion reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 216 du 31 janvier 2009,

avec un capital social de à EUR 117.977.728,65 (cent dix sept millions neuf cent soixante dix sept mille sept cent vingt huit Euros et soixante cinq Cents), représenté par 11.077.721 (onze millions soixante-dix-sept mille sept cent vingt et un) actions d'une valeur nominale de EUR 10,65 (dix Euros et soixante cinq Cents) par action, toutes entièrement libérées; toutes entièrement libérées.

La susdite «SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.» représentée comme dit ci-avant, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 20 février 2009

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part.

ET,

2. La «SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.», avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, elle-même représentée par M. Dominique AUDIA et M. Sébastien FELICI, précités,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INDESIT COMPANY SOUTH AMERICA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n° 113.491,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C N° 795 du 20 avril 2006,

avec un capital social actuel de EUR 800.000 (huit cent mille Euros), divisé en 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

La susdite «SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.» représentée comme dit ci-avant, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 20 février 2009,

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part,

ces deux sociétés, soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 15.826, constituée sous la dénomination de «MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.» suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, le 30 mars 1978, publié au Mémorial C de 1978, page 4615, et dont les statuts ont été modifiés à maintes reprises et pour la dernière fois suivant acte de réalisation de fusion reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 216 du 31 janvier 2009, avec un capital social de à EUR 117.977.728,65 (cent dix sept millions neuf cent soixante dix sept mille sept cent vingt huit Euros et soixante cinq Cents), représenté par 11.077.721 (onze millions soixante-dix-sept mille sept cent vingt et un) actions d'une valeur nominale de EUR 10,65 (dix Euros et soixante cinq Cents) par action, toutes entièrement libérées; toutes entièrement libérées

détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société INDESIT COMPANY SOUTH AMERICA S.A., et s'élevant à EUR 800.000 (huit cent mille), divisé en 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, toutes entièrement libérées et donnant droit de vote de la société INDESIT COMPANY SOUTH AMERICA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n° 113.491, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C N° 795 du 20 avril 2006,

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquentes, avec la société anonyme INDESIT COMPANY SOUTH AMERICA S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2009.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

8. A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs

mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie ...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise:

In the year two thousand and nine, on the 25th of February.

Before Maître Jacques DELVAUX, a Notary residing in Luxembourg-City.

Appeared:

1. "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.", with registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, itself represented by M. Dominique AUDIA et M. Sébastien FELICI

both employees, residing professionally at 19-21, bd du Prince Henri in Luxembourg,

as attorney for the Board of Directors of the Public Limited Company under Luxembourg law, called INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A., with its registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, entered in the Trade Register in Luxembourg under section B and number 15.826,

incorporated under the name of "MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A." pursuant to a deed of notary Marc ELTER on March 30, 1978, published in the Mémorial C of 1978, page 4615, whose articles of association were modified on several occasions and for the last time according to an act received by the undersigned notary on December 15, 2008, published in the Mémorial C n° 216 of January 31, 2009, with a subscribed capital EUR 117,977,728.65 (one hundred and seventeen million nine hundred and seventy-seven thousand seven hundred and twenty-eight Euros sixty-five Cents), divided into 11,077,721 (eleven million seventy-seven thousand seven hundred and twenty-one) shares with a nominal value of EUR 10.65 (ten Euros sixty-five Cents) per share, fully paid up,

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., here above qualified, is authorised for the purposes of these documents, as appointed by the Board of Directors on 20th February 2009

hereinafter referred to as 'the acquiring company', on the one hand.

AND

2. "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.", with registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, itself represented by M. Dominique AUDIA et M. Sébastien FELICI, prenamed,

as attorney for the Board of Directors of the Public Limited Company under Luxembourg law, called INDESIT COMPANY SOUTH AMERICA S.A., with its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, entered in the Trade Register in Luxembourg under section B and number 113.491, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 20, 2005, published in the Mémorial C n° 795 of April 20, 2006, with a subscribed capital EUR 800,000 (eight hundred thousand Euros), divided into 8,000 (eight thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) per share, fully paid up,

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., here above qualified, is authorised for the purposes of these documents, as appointed by the Board of Directors on the 20th of February, 2009

hereinafter referred to as 'the acquired company', on the other hand.

both companies are subject to the law of 10th August 1915 on commercial companies, as subsequently modified,

And those appearers, for whom they are entitled to act, requested the notary to draw up the merger plan in the following way:

The Company INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A., with its registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, entered in the Trade Register in Luxembourg under section B and number 15.826, incorporated under the name of "MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A." pursuant to a deed of notary Marc ELTER on March 30, 1978, published in the Mémorial C of 1978, page 4615, whose articles of association were modified on several occasions and for the last time according to an act received by the undersigned notary on December 15, 2008, published in the Mémorial C n° 216 of January 31, 2009, with a subscribed capital EUR 117,977,728.65 (one hundred and seventeen million nine hundred and seventy-seven thousand seven hundred and twenty-eight Euros sixty-five Cents), divided into 11,077,721 (eleven million seventy-seven thousand seven hundred and twenty-one) shares with a nominal value of EUR 10.65 (ten Euros sixty-five Cents) per share, fully paid up,

holds all the shares (100%) representing all of the company capital of EUR 800,000 (eight hundred thousand Euros), divided into 8,000 (eight thousand) shares of EUR 100 (one hundred Euros) each and giving the right to vote of the company INDESIT COMPANY SOUTH AMERICA S.A., with its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, entered in the Trade Register in Luxembourg under section B and number 113.491, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 20, 2005, published in the Mémorial C n° 795 of April 20, 2006,

no other title giving the right to vote or special powers has been issued by the above mentioned companies (also called the merging companies).

- The Public Limited Company INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A. (also called the acquiring company) wishes to merge in accordance with the provisions of articles 278 and 279 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and the subsequent texts, with the Public Limited Company INDESIT COMPANY SOUTH AMERICA S.A. (also called the acquired company) through a merger of the latter.

- The date from which the operations of the acquired company are considered to be complete from an accounting point of view for the acquiring company is set at 1st January 2009

- No particular advantage is granted to the directors or the auditors from the merging companies.

- The merger will be effective between the parties one month after the merger plan is published in the 'Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations', in accordance with the provisions of article 9 of the law on trading companies.

- Shareholders of the acquiring company are entitled, during one month as from the publication of the merger plan in the 'Mémorial C', to acquaint themselves in the registered office with the documents indicated in article 267 (1) a) b) and c) of the law on trading companies and they can obtain a free complete copy on request.

- One or several shareholders of the acquiring company, holding at least 5% (five percent) of the shares of the subscribed capital, have the right during this same period to request that an assembly be convened, that will be requested to give its opinion on the merger approval. This assembly must be held within the month of the requisition.

- If the assembly is not required or in case of a rejection of the merger plan by the former, the merger will become definitive, as stated above under point 5), and will lead by rights to the effects indicated in article 274 of the law on trading companies and in particular its indent a).

- The merging companies will comply with all the current legal provisions relating to the statements to do for the payment of any possible taxation or tax resulting from the definitive realisation of the contributions made in relation to the merger, as mentioned hereafter.

- Full discharge is granted to the bodies of the acquired company.

- Company documents of the acquired company will be kept for the legal time period in the registered office of the acquiring company.

Formalities

The acquiring company:

- shall carry out all the legal formalities of publicity relating to the contributions made in relation to the merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets acquired in its name,
- shall carry out any formalities in order to render the transfer of goods and rights that it has received opposable to third parties.

Delivery of titles

At the definitive realisation of the merger, the acquired company will give the acquiring company the originals of all its incorporating documents and acts of modification, as well as the books of account and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts (loans, labour, trust, ...), archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given.

Fees and duties

Any charges, duties or fees owing as a result of the merger will be met by the acquiring company.

If necessary, the acquiring company shall pay the taxes due by the acquired company on the capital and the profits, for the fiscal years not yet taxed.

Choice of the domicile

For the execution of the present act and any subsequent ones or minutes which may arise as a result, and for any supporting documents or notifications, the registered office of the acquiring company is chosen as domicile.

Powers

All the powers are given to the bearer of an original or a copy of the present act in order to carry out all the formalities and complete all the statements, notifications, deposits, publications and others such matters.

In accordance with the provisions of article 271 (2) of the law on trading companies, the undersigned notary declares to testify the legality of the present merger act drawn up pursuant to Art. 278 of the law on companies.

WHICH IS HEREBY LEGALLY CERTIFIED, prepared and executed in Luxembourg, date at the head of the present document.

After having read and interpreted the contents to the appearers in a language they know, the appearers, all known to the Notary by their surnames, first names, civil status and residences, have signed the present act with the Notary.

Signé: D. AUDIA, S. FELICI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 3 mars 2009, LAC/2009/8123. - Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009034833/208/224.

(090042165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

In the year two thousand nine, on the ninth of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time by deed enacted on March 10, 2008, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 431.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of 3 (three) class K redeemable shares into 3 (three) additional class D redeemable shares having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.

2. Cancellation of the class K redeemable shares and subsequent reduction of the share capital by an amount of 490,770.- USD (four hundred ninety thousand seven hundred seventy United States Dollars) by way of reimbursement to the sole shareholder.

3. Amendment of article 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to convert 3 (three) class K redeemable shares into 3 (three) additional class D redeemable shares having a par value of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each as follows:

	Shares	USD
Class K remaining shares		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	14 022	490 770
Total:	14 022	490 770
Class D additional shares		
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	3	105
Total:	3	105

Second resolution

The meeting decides to cancel the class K redeemable shares, that is to say the cancellation of 14,022 (fourteen thousand twenty two) class K redeemable shares having a par value of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each and to reduce the capital by an amount of 490,770.- USD (four hundred ninety thousand seven hundred seventy United States Dollars) so as to reduce it from its present amount of 5,075,945.- USD (five millions seventy-five thousand nine hundred forty-five United States Dollars) to 4,585,175.- USD (four million five hundred eighty- five thousand one hundred seventy five United States Dollars) by way of reimbursement to the sole shareholder.

Third resolution

The meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

"8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 4,585,175.- USD (four million five hundred eighty five thousand one hundred seventy five United States Dollars) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety seven) redeemable shares of class B, 1,528 (one thousand five hundred twenty eight) redeemable shares of class C, 1,891 (one thousand eight hundred ninety one) redeemable shares of class D, 39,116 (thirty nine thousand one hundred sixteen) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy one) redeemable shares of class F, 3,746 (three thousand seven hundred forty- six) redeemable shares of class G, 1,539 (one thousand five hundred thirty nine) redeemable shares of class H, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class J, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 30,848 (thirty thousand eight hundred forty eight) redeemable shares of class M, and 1,440 (one thousand four hundred forty) redeemable shares of class N of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 mars 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 431.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion de 3 (trois) parts sociales rachetables de classe K en 3 (trois) parts sociales rachetables additionnelles de classe D ayant une valeur nominale 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune.

2.- Suppression de la classe K de parts sociales rachetables et diminution subséquente du capital social à concurrence d'un montant de 490.770,- USD (quatre cent quatre vingt dix mille sept sent soixante dix dollars US) par remboursement à l'associé unique

3.- Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir 3 (trois) parts sociales rachetables de classe K en 3 (trois) parts sociales rachetables additionnelles de classe D ayant une valeur nominale 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune:

Parts sociales de classe K restantes	Parts sociales	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	14 022	490 770
Total:	14 022	490 770
Parts sociales de classe D additionnelles	Parts sociales	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	3	105
Total:	3	105

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la classe K de parts sociales rachetables, c'est-à-dire la suppression de 14.022 (quatorze mille vingt deux) parts sociales rachetables de classe K ayant une valeur nominale 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune et diminution subséquente du capital social à concurrence d'un montant de 490.770,- USD (quatre cent quatre vingt dix mille sept sent soixante dix dollars US) pour le diminuer de son montant actuel de 5.075.945,- USD (cinq millions soixante quinze mille neuf cent quarante cinq dollars US) à 4.585.175,- USD (quatre million cinq cent quatre vingt cinq mille cent soixante quinze dollars US) par remboursement à l'associé unique.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

"8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 4.585.175,- USD (quatre million cinq cent quatre vingt cinq mille cent soixante quinze dollars US), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre vingt dix sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.528 (mille cinq cent vingt huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.891 (mille huit cent quatre vingt onze) parts sociales rachetables de classe D, 39.116 (trente neuf mille cent seize) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 3.746 (trois mille sept cent quarante six) parts sociales rachetables de classe G, 1.539 (mille cinq cent trente neuf) parts sociales rachetables de classe H, 11.269 (onze mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe J, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante cinq) parts sociales rachetables de classe L, 30.848 (trente mille huit cent quarante huit) parts sociales rachetables de classe M, et 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales rachetables de classe N ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1326. Reçu soixante quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031557/211/145.

(090035098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

LU PC IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.947.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Panattoni Italy Development B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Beech Avenue 54-80, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) under the number 3431 5734,

here represented by Mr. Yazid OUDINA, employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of LU PC IV S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings, and each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The subscribed capital may be changed at any time by decision of the single shareholders or, as the case may be, by decision of the extraordinary general meetings deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In case of a sole shareholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-shareholder.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art 12. The Company may redeem its own shares subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s).

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstance by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least two managers.

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager or any of the members of the board.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice or verbal notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature

and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorized agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

Art. 18. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Any regularly constituted shareholder's meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a shareholder's meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholders or by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 20. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 21. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of shareholders represents the net profit of the Company

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders proportionally to the share they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company

Notwithstanding the above, the shareholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the shareholders.
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the shareholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of shareholders to distribute at any moment to the shareholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Panattoni Italy Development B.V. as aforementioned.

All the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital, represented as here above stated, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following company is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

The private limited company (société à responsabilité limitée) Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., having its registered office in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, under process of registration with the Trade and Company Register of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Italy Development B.V., une société a responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit des Pays-Bas, ayant son siège social au 54-80 Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) sous le numéro 3431 5734,

ici représentée par Monsieur Yazid OUDINA, employé demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés du même groupe.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La dénomination social de la Société sera LU PC IV S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins deux gérants.

La Société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit ou verbal de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

Art. 18. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 20. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 21. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou

(ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou

(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société. Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est convenu autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

L'actif, après réalisation d'actifs et déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Panattoni Italy Development B.V., susmentionnée.

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée comme gérant unique de la Société pur une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille quatre cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acte à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: OUDINA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2009. Relation GRE/2009/694. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031324/231/447.

(090035205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Aeroplan Holdings Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.976.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

4421671 Canada Inc., a company formed under the Canada Business Corporations Act with registered office address at 5100 de Maisonneuve Blvd. West, Montréal, Québec, H4A 3T2, registered under corporation number 442167-1

here represented by Michaël Meylan, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "AEROPLAN HOLDINGS EUROPE SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the Board. Where the sole manager or the Board determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager (the Board). The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholder(s) which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members including at least one A manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented including at least one A manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company is bound towards third parties by the single signature of any manager for administrative matters and in all other circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each share entitles its registered holder to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and Annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, may be affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription - Payment

Thereupon,

4421671 Canada Inc., prenamed and represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:

David Leslie Adams, Chief Financial Officer, born June 14, 1956 in Toronto (Canada), residing at 317 Pinetree Crescent, Beaconsfield, Quebec H9W SE2, Canada

2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

Sébastien Pauchot, born March 1st, 1976 in Paris (France), with professional address at 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg; and

Doeke van der Molen, born March 1st, 1969 in Hengelo (The Netherlands), with professional address at 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-huitième jour de février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

4421671 Canada Inc., une société régie par les lois du Canada, dont le siège social se situe à 5100 de Maisonneuve Blvd. West, Montréal, Québec, H4A 3T2,, inscrite sous le numéro 442167-1,

Ici représentée par Michaël Meylan, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "AEROPLAN HOLDINGS EUROPE SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du Conseil. Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant A et un gérant B (le Conseil). Les gérants sont nommés en qualité de gérant A et de gérant B par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant A. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, incluant au moins un gérant A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion qui a été dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers pour les affaires administratives par la signature individuelle de tout gérant et en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, incluant au moins un gérant A et un gérant B.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale (s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

12.2. Dans le cas où les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social et Assemblée générale annuelle des associés.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

4421671 Canada Inc., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

David Leslie Adams, Directeur Administratif et Financier, né le 14 Juin 1956 à Toronto (Canada), ayant pour adresse 317 Pinetree Crescent, Beaconsfield, Quebec H9W SE2, Canada.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

Sébastien Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, ayant pour adresse professionnelle 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg; et

Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus mentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. MEYLAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6896. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031884/242/473.

(090036054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Falcon Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.553.

Rectificatif concernant la mention déposée le 31/10/2008 réf. L080160521.04

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031242/816/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Graphic Team, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 22, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.043.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 février 2009.

Georges Faber

Associé-Gérant

Référence de publication: 2009031239/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.
